

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° IV-1 21SGADL0102

SEANCE DU
20 MAI 2021

<u>Nombre de conseillers en exercice :</u> 71
<u>Nombre de conseillers présents :</u> 64
<u>Date de convocation :</u> 12 mai 2021
<u>Date d'affichage :</u> 21 mai 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 20 mai à dix-huit heures trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Halle des sports - 5 Avenue Jean Monnet - 71200 Le Creusot, sous la présidence de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BALLOT - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Cyril GOMET - Mme Frédérique LEMOINE - Mme Monique LODDO - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY - M. Jean-Yves VERNOCHE

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Jean-Paul BAUDIN - M. Denis BEAUDOT - M. Thierry BUISSON - M. Roger BURTIN - M. Michel CHARDEAU - M. Michel CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Sébastien CIRON - M. Eric COMMEAU - M. Gilbert COULON - M. Daniel DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Séverine GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M. Gérard GRONFIER - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Didier LAUBERAT - Mme Valérie LE DAIN - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - M. Frédéric MARASCIA - Mme Christiane MATHOS - Mme Paulette MATRAY - Mme Alexandra MEUNIER - Mme Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - Mme Marie MORAND - M. Felix MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Jean PISSELOUP - M. Marc REPY - Mme Christelle ROUX-AMRANE - M. Enio SALCE - Mme Barbara SARANDAO - Mme Gilda SARANDAO - M. Laurent SELVEZ - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. JAUNET (pouvoir à M. Jean-Paul BAUDIN)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Guy SOUVIGNY)
Mme JARROT (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à M. Lionel DUPARAY)
M. PRIET (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. GANE (pouvoir à M. Daniel MEUNIER)
Mme MARTINEZ (pouvoir à M. Jérémy PINTO)

<u>OBJET :</u> Salon de l'immobilier d'entreprise (SIMI) 2021 - Avenant n°1 à la convention de partenariat - Autorisation de signature

<u>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté pour :</u> 71
<u>Nombre de Conseillers ayant voté contre :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers s'étant abstenus :</u> 0
<u>Nombre de Conseillers :</u> <ul style="list-style-type: none"> • ayant donné pouvoir : 7 • n'ayant pas donné pouvoir : 0

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Georges LACOUR



Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 1^{er} octobre 2020 avait approuvé la participation de la CUCM à l'édition 2020 du SIMI et les termes de la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Métropole Développement, la Communauté urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération.

Compte tenu du contexte sanitaire et suite aux restrictions gouvernementales relatives à l'organisation des salons professionnels et autres événements, le Groupe Moniteur/Infopro, organisateur du salon SIMI, a pris la décision d'annuler l'édition 2020, prévue du 9 au 11 décembre au Palais des Congrès de Paris.

Les dépenses engagées par Dijon Métropole Développement pour l'édition 2020 du SIMI concernaient, d'une part, la réservation de la surface d'exposition (stand B11), d'autre part, l'étude et la conception de l'aménagement du stand B11, soit un montant de 75 191,67 € TTC décomposé de la manière suivante :

- Emplacement : 69 009,85 € TTC
- Conception/Aménagement du stand : 3 480 € TTC
- Honoraires coordination administrative et logistique du salon : 2 701,82 € TTC

Les quatre collectivités (Communauté d'Agglomération du Grand Chalon, Communauté Urbaine Creusot-Montceau, Mâconnais-Beaujolais Agglomération et Dijon Métropole Développement), de façon unanime, ont décidé d'opter pour le report des dépenses engagées pour le SIMI 2020 sous la forme d'un acompte à valoir sur l'édition 2021 du SIMI.

Il est proposé d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat permettant de redéfinir les conditions financières suite à l'annulation du salon SIMI 2020, annexé à la présente délibération.

La répartition des dépenses prévisionnelles entre les quatre partenaires est la suivante :

- CUCM : 18 797,91 € TTC
- Grand Chalon : 18 797,91 € TTC
- MBA : 18 797,91 € TTC
- Dijon Métropole Développement : 18 797,94 € TTC

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

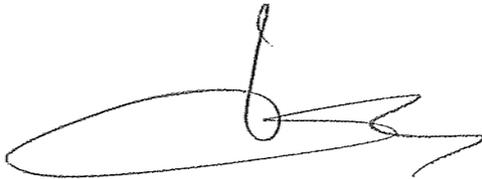
- D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat à intervenir entre Dijon Métropole Développement, la Communauté urbaine, le Grand Chalon et Mâconnais Beaujolais Agglomération ;
- D'autoriser M. le président ou son représentant à signer ledit avenant à la convention ;
- D'imputer la dépense sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 21 mai 2021
et publié, affiché ou notifié le 21 mai 2021

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE



LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le conseiller délégué,

Jean-Claude LAGRANGE

